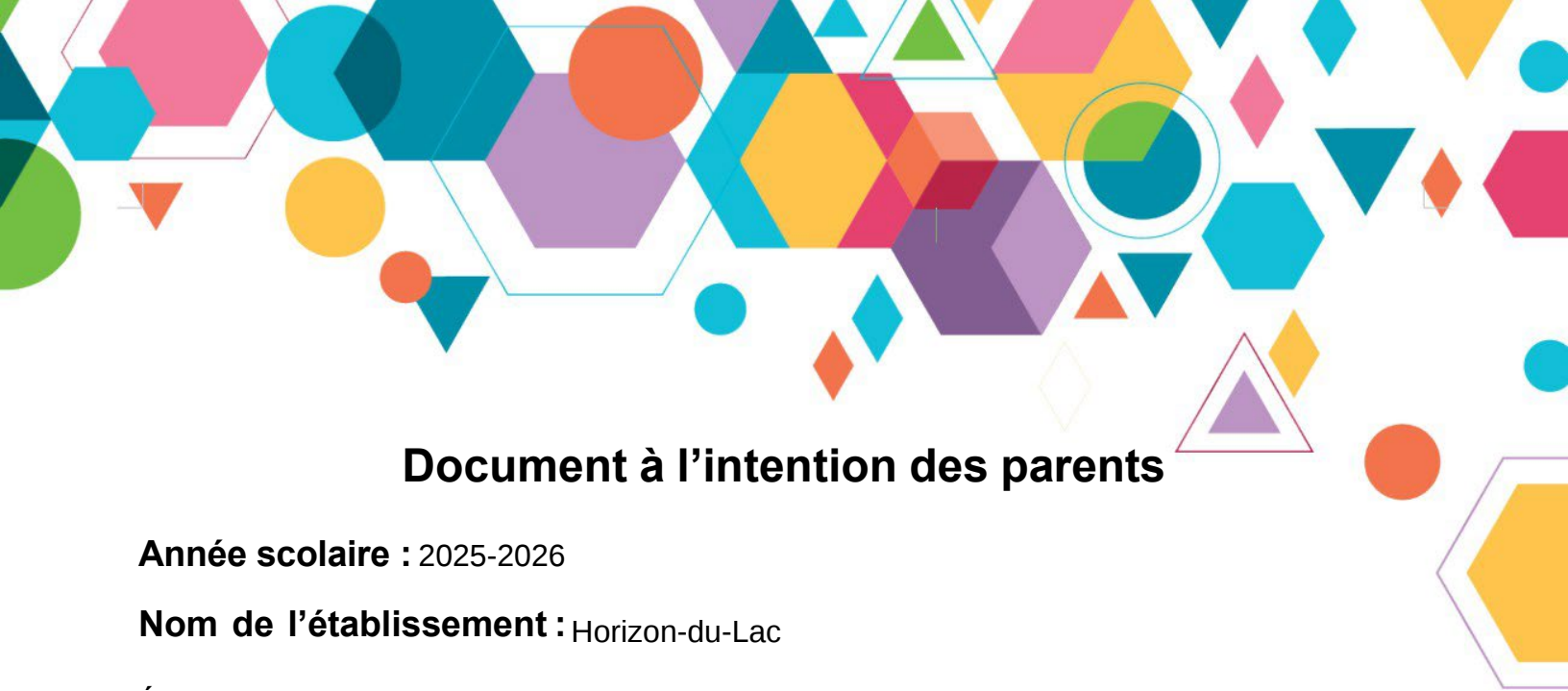




Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Nom de l'établissement : Horizon-du-Lac

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes, affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire :

- Utilisation de la plateforme Moozoom (4 thématiques / année) pour développer les compétences personnelles et sociales
- Mise en place du projet de prévention universelle Ensemble (tolérance, communication positive, acceptation des autres)
- Utilisation de la démarche de résolution de conflits
- Plan de surveillance stratégique
- Utilisation des bretelles fluorescentes par les surveillants sur la cour
- Activités animées par les éducateurs du SDG lors des pauses du dîner
- Système de renforcement des comportements positifs (billets verts)
- Rassemblements pour la valorisation des valeurs de l'école et remise de certificats (Étoiles montantes-Étoiles filantes)
- Élaboration en équipe-école et avec le service de garde du nouveau code de vie éducatif
- Tournois de soccer développant les compétences personnelles et sociales des élèves du 3e cycle

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications) :

- Hausse des manquements majeurs remarquée qui peut être expliquée par une signalisation plus rigoureuse.
- Plus de la moitié des manquements ont été un geste isolé de la part de l'élève.
- 44% des billets donnés l'ont été à 2% de nos élèves.
- Diminution considérable de manquements majeurs au 3e cycle.
- Les mesures choisies respectent les conditions d'efficacité. Cependant, nous constatons que certaines mesures nécessiteront des modifications. Les contenus pour le développement des compétences personnelles et sociales des élèves seront planifiés sur Moozoom afin qu'ils soient davantage appropriés au niveau de développement des élèves.
- Les indicateurs utilisés pour faire un portrait de situation nous permettent peu de conclure que les moyens choisis ont un effet positif sur le bien-être de nos élèves.
- En lien avec le nouveau code de vie qui sera implanté en 2026-2027, le projet de prévention universelle sera modifié pour souligner l'adoption de comportements positifs.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire :

- Utilisation de la plateforme Moozoom pour développer les compétences personnelles et sociales
- Faire vivre le code de vie éducatif nouvellement élaboré en équipe- école et avec le service de garde
- Rassemblements pour la valorisation des comportements attendus à l'école et remise de certificats (Étoiles)
- S'assurer que la démarche d'intervention (1er intervenant) et le système de gestion des manquements soient appliqués
- Implication des élèves du 3e cycle pour enseigner la résolution de conflits aux plus jeunes
- Promouvoir l'usage d'un langage respectueux chez tous les élèves (lors des rassemblements, interventions quotidiennes) afin de réduire les écarts de conduite et de renforcer l'adhésion des élèves aux valeurs du nouveau code de vie.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires :

Objectifs pour l'année scolaire 2026-2027:

- * Augmenter le sentiment d'acceptation par les pairs (mesure de départ : 70%, avril 2025)
- * Diminuer la violence verbale entre les élèves (mesure de départ : 75% disent la subir occasionnellement ou souvent) et 86% l'observer à l'école, avril 2025)
- * Réduire la proportion de manquements émis à l'égard du groupe d'élèves présentant des comportements récurrents par l'application systématique de mesures de renforcement positif et de suivis personnalisés (mesure de départ: 3%, juin 2025, 2% mars 2026)